

# Panneaux extérieurs décorés par les élèves



Faire concevoir, dessiner, peindre et inaugurer par les élèves, des panneaux extérieurs.

## Contraintes :

- à l'extérieur, vos panneaux seront à la merci de la pluie, de la neige, du soleil et des changements de températures.
- la municipalité reste propriétaire des locaux et doit donc donner son accord
- l'accrochage doit être effectué par des employés communaux dépêchés par la commune.

## Quel support ?

Afin de garantir une certaine pérennité à la décoration envisagée (au moins le temps que leurs auteurs restent dans votre école), il est préférable d'opter pour des panneaux : ils sont démontables, peuvent donc être changés ou déplacés facilement, demandent peu ou pas de préparation du support, vous permettent de travailler à l'abri dans les locaux de l'école. Ils peuvent être également découpés à une forme souhaitée, et vous garantissent un coût de revient assez bas avec une bonne pérennité.

## Petites astuces :

- Pensez à demander aux parents d'élèves, s'ils n'ont pas dans leur garage, des pots de peinture encore utilisables ! **Mais attention** : uniquement de l'acrylique (base d'eau- nettoyage des outils à l'eau) – Idem pour les pinceaux...
- De même, des maisons nouvellement construites, regorgent parfois de chutes de bois...
- Pensez aussi à faire appel aux talents de bricoleurs des parents : pour une découpe de planche à la scie sauteuse, par exemple.

---

**MAIS : il ne faut surtout pas négliger le choix et la préparation des panneaux.**

IL existe bon nombre de panneaux bois utilisables...

## Le choix

Pour faire court, disons qu'il y a :

<b>Le bois brut</b>		Surface rugueuse donc difficile à peindre. Echarde fréquente ! Se rétracte avec le temps, s'il n'est pas totalement sec...	Coût très variable selon fabricant  <b>NB :</b> plus avantageux chez un artisan scieur
<b>Le contreplaqué</b>		Constitué de fines feuilles de bois déroulées et assemblées : <b>très reconnaissable sur le chant.</b> <b>Craint l'humidité</b>	35 à 50 euros le m <sup>2</sup> selon l'épaisseur.
<b>L'aggloméré</b>		Composé de sciure et de fins copeaux de bois, l'ensemble étant lié par une colle et pressé à chaud. <b>Craint l'humidité.</b>	Environ 12 euros le m <sup>2</sup> .
<b>Le panneau de particules</b>		Fabriqué avec de fines et longues lamelles de bois résineux collées et pressées. Son épaisseur varie de 6 à 22 mm. <b>Craint l'humidité.</b>	Moins de 10 euros le m <sup>2</sup> .
<b>Le médium</b>		Constitué de fibres de bois et de résines synthétiques assemblées sous pression. <b>Très sensible à l'humidité</b>	25 euros le m <sup>2</sup> en épaisseur 22 mm
<b>Le panneau de PVC, polycarbonate, ...</b>		Peu respectueux de l'environnement dans sa fabrication, résiste moyennement bien aux U.V. ( <i>=tenue des couleurs</i> )	Coût très variable selon fabricant

**Sachez qu'avant de vous ruer dans une grande surface de bricolage, vous avez tout intérêt à vous adresser, d'abord, à un artisan local, un scieur par exemple.** Vous vous évitez ainsi un intermédiaire (et donc une marge) supplémentaire !

Vous aurez sans doute de bien meilleurs conseils, des matériaux de bonne qualité et souvent, un prix avantageux contrairement à ce que l'on croit...



## Le traitement, la préparation

Vous l'avez remarqué, la plupart des dérivés du bois ne supportent pas l'humidité... Le bois reste une fibre. Donc, ces dérivés subissent un traitement qui peut les rendre partiellement ou totalement **hydrofuges**. (Il faut en revanche, éviter d'étouffer le bois par un traitement, en l'imperméabilisant totalement... : il pourrait- le bois doit pouvoir respirer !)



Optez donc pour un bois qui aura été traité en amont.

**Mais attention** : ces traitements sont dangereux, dans leur application et dans leur volatilité.

Donc : faites traiter le bois par un spécialiste (ou faites-le-vous-même, dans un local aéré) et de préférence après avoir découpé sa forme finale... La découpe (scie sauteuse en général) provoque des poussières nocives.



Beaucoup de points de vente vous proposent du bois **hydrofuge**. On les appelle parfois « *bois marine* ». Mais tous les « marines » ne se valent pas !!! Il a donc été traité contre l'humidité. Il est souvent reconnaissable à sa couleur verte...et à son prix plus élevé !

C'est donc un bois pour une salle de bain.... Ce qui ne veut pas dire qu'il va tenir dans le temps, aux intempéries extérieures !! Un second traitement serait plus prudent, sans jamais oublier les tranches de votre panneau : c'est par là que l'humidité va s'infiltrer...

## Autre solution :

Achetez votre bois brut, et traitez-le-vous-même avec une peinture qui l'imperméabilisera sans l'étouffer.

Vous aurez en plus un fond, déjà posé, et non pas un fond d'aspect bois.

Vous pouvez aussi opter pour une peinture blanche : le blanc présent dans votre projet sera déjà là !

Je vous conseille donc : un contreplaqué extérieur de 10mm (pas moins épais : trop fragile) à environ 30€ /M2 HT.

+ une peinture professionnelle teintée (environ 45€ HT /litre) Il s'agit d'une peinture très couvrante... satinée et microporeuse, à base de résine.



Et pour vous documenter :

un lien intéressant qui résume bien l'histoire de la Fresque ... .

<http://www.fresques.net/histoire-fresque.html>